RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : POURSUIVRE LA DEMARCHE SANTE ENVIRONNEMENT EN PETITE ENFANCE ET DANS LES ECOLES .ACCOMPAGNEMENT 2026

DÉCISION N° DM-26-296

EN DATE DU 29 JUILLET 2026

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en dates du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N° A-26-230 en date du 31 mars 2026 portant de délégation de fonction à Monsieur François EPINAT en tant qu'Adjoint au maire chargé des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société LYSEI, représentée par Madame Anne-Sophie MOUSSA, directrice générale, sise au 54 rue de Bègles 33800 Bordeaux, de poursuivre l'accompagnement de la ville de Vincennes dans la mise en œuvre de sa politique de lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les crèches et les écoles pour un montant de 13 920 euros TTC (treize mille neuf cent vingt euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société LYSEI, représentée par Madame Anne-Sophie MOUSSA, directrice générale, sise au 54 rue de Bègles 33800 Bordeaux, pour poursuivre l'accompagnement de la ville de Vincennes dans la mise en œuvre de sa politique de lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les crèches et les écoles pour un montant de 13 920 euros TTC (treize mille neuf cent vingt euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la solidarité et de la santé,

Signé

François EPINAT

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260729-Imc1H14503H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/07/2026
Date de Publication : 29/07/2026